

impraticable, ils voient clairement comment ce procédé fonctionnerait aujourd'hui.

Mais voici maintenant les paroles dont s'est servi l'honorable député de Huron-centre lorsqu'il a présenté son budget l'année dernière : "Toute réduction, dit-il, dans les dépenses serait ni désirable ni à propos, à moins que nous ne soyons prêts à opérer un changement radical dans la constitution du pays."

Il y a un autre monsieur de la gauche dont les discours m'ont fourni beaucoup d'arguments en faveur de la protection. Je ne parle pas des discours prononcés il y a deux ou trois ans, mais de ceux qui ont été faits durant la dernière session, ou devant les électeurs l'année dernière par l'honorable député de Norfolk-nord. Je ne veux pas suivre cet honorable monsieur dans ses observations sur la balance du commerce ; car je reconnais la valeur d'un grand nombre des arguments dont il s'est servi. En effet, il peut être parfaitement vrai que là où la balance du commerce se trouve contre un pays qui a de grands capitaux accumulés, qui touche de forts intérêts, particulièrement un pays qui retire de la mer de grandes richesses, et qui fait un grand commerce de transport, il peut être vrai, dis-je, que cette balance du commerce n'indique pas un état de choses aussi déplorable que s'il s'agit d'un pays qui est privé de tous ces avantages.

J'ai entendu un honorable monsieur parler de personnes qui paraient pour la pêche à la baleine, rapportaient le produit de leur industrie et qui augmentaient ainsi les richesses du pays. Cela fait voir qu'il faut parfois prendre certaines choses en considération si l'on veut arriver à une conclusion logique ; mais tous ces faits réunis ne prouvent pas qu'il vaut mieux qu'un pays ait la balance du commerce contre lui plutôt qu'en sa faveur.

L'honorable monsieur a cherché à nous énumérer les maux qui résulteraient de l'opération de ce tarif, et je dois avouer que je n'ai pu m'empêcher de penser au temps où George Stephenson travaillait à son projet de chemin de fer, qui, depuis, a si bien réussi. L'honorable monsieur de Norfolk-nord nous a donc énuméré les maux qui devaient résulter de ce tarif. Premièrement, dit-il, il va dépouiller les cultivateurs ; deuxièmement, les fabricants de bois ; troisièmement, les pêcheurs ;

quatrièmement, le journalier ; cinquièmement, le constructeur de navires ; sixièmement, chaque homme qui reçoit un salaire ; enfin septièmement, il va permettre aux fabricants de dépouiller toutes les classes, et, ceux-là pour se divertir, se pilleront les uns les autres. Ainsi voilà sept grands maux qui doivent résulter de ce tarif.

Quand George Stephenson luttait en Angleterre sur la question des chemins de fer, quelle opposition n'a-t-il pas rencontrée ? On disait, d'abord, que les chevaux deviendraient inutiles et invendables ; deuxièmement, qu'il n'y aurait plus de marché pour l'avoine ; troisièmement, que les lévriers cesseraient de courir ; quatrièmement, que les poules cesseraient de pondre ; cinquièmement, que les meules de foin seraient incendiées par les flammèches des locomotives ; sixièmement, que la chaudière ferait explosion, et mettrait tout en pièces, et, septièmement, qu'il était impossible de concevoir quelque chose qui pût aller à une telle vitesse, que les roues ne tourneraient que sur leurs essieux, et que les chars ne bougeraient pas ; et cependant, le système de chemins de fer est devenu un grand succès. Je suis convaincu que les prophéties de l'honorable député de Norfolk-nord auront le même sort que toutes ces diverses objections.

Parlons à présent des provinces maritimes. On a dit que ce tarif était une violation de l'engagement conclu lors de la Confédération : que cette question n'avait jamais été soumise à la population de ces provinces ; que leurs pêcheurs n'étaient pas protégés, et que leurs fabricants de bois avaient été négligés. C'est l'honorable député de Richmond (M. Flynn) qui a porté ces plaintes. En écoutant le discours de cet honorable monsieur, j'ai admiré l'élégance de sa diction, mais ses paroles frappaient mes oreilles comme le dernier chant du cygne, car il me semblait entendre la voix expirante du préjugé anti-fédéral.

On a affirmé que ce tarif était une violation de l'engagement conclu lors de la Confédération. Depuis si longtemps j'entends dire dans la Nouvelle-Ecosse que son union avec le Canada est le fait d'une conquête, et non d'un engagement, qu'il m'est très agréable d'entendre enfin avouer que l'union est basée sur une convention. La violation de cet engage-